

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-1.112 modifiant le Règlement général SH-1 et ayant pour objet la garde et le contrôle des animaux et les tarifs.

Le règlement a pour objet la refonte de la réglementation encadrant la garde des animaux sur le territoire de la Ville.

Ainsi, le Règlement général SH-1 est modifié par le remplacement du titre 8, dans son entièreté, afin de correspondre aux nouvelles exigences édictées par le gouvernement provincial.

De plus, la tarification prévue à ce sujet est mise à jour ainsi que le montant des amendes, ceci étant basé sur le principe de l'utilisateur-payeur.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 18 décembre 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe